

Une protection juridique pour votre vie privée et vos déplacements avec un avantage fiscal



Une protection juridique pour votre vie privée et vos déplacements avec un avantage fiscal

Découvrez notre offre

Legal Village Family Flex Tax Advantage : une solution win-win qui vous protège contre différents conflits et vous permet de réduire* vos impôts avec un maximum de 124 euros/an

Découvrez notre
vidéo explicative



Ajoutez la garantie pour vos déplacements et profitez d'avantages supplémentaires



Si vous souscrivez la formule Legal Village Family Auto Full pour 1 ou plusieurs véhicules, les véhicules ci-dessous qui vous appartiennent ou à vos proches sont également considérés comme véhicules assurés :

- les deux roues avec ou sans moteur, quads et trikes ;
- les remorques/caravanes non résidentielles ;
- les véhicules automoteurs destinés à des personnes moins valides dont la vitesse maximum est inférieure ou égale à 25 km/h ;
- maximum 3 oldtimers (plaque O) pour autant qu'ils nous aient été signalés lors de la souscription de la police et lors de toute modification des véhicules assurés

*selon la situation personnelle du preneur de l'assurance.

Qu'est-ce qui est assuré?

Legal Village Family Auto Full

Le principe ALL IN :

- tous les litiges relatifs à votre véhicule sont couverts, sauf s'ils relèvent de l'une des exclusions.
- Assistance juridique dans le cadre d'un litige en tant que propriétaire, détenteur, conducteur ou passager du véhicule désigné.
- Couverture en tant que conducteur d'un véhicule de même catégorie que le véhicule désigné et appartenant à un tiers.
- Couverture également pour d'autres déplacements: en tant que piéton, passager d'un avion, cycliste, utilisateur d'un e-step,...
- ...

Legal Village Family Flex Tax Advantage

- Récupérer auprès d'un tiers les dommages subis
- Assistance lors d'un litige contractuel dans le cadre de votre vie privée
- Défense pénale
- Contestations avec les voisins
- Intervention lors d'une faute médicale
- Litiges de construction
- Litige avec votre employeur
- Litige avec les autorités fiscales
- ...

Vous pouvez compter sur nous :

- Vous recevez des conseils par téléphone
- Vous bénéficiez de l'aide d'experts pour vous sortir d'une situation conflictuelle
- Vos frais de défense sont pris en charge par l'assurance, à concurrence du montant du plafond prévu dans votre contrat, tant dans le cadre d'un règlement à l'amiable qu'au tribunal. Le montant maximal de notre intervention varie selon la garantie couverte

Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- Votre défense pénale en cas de crime ou de crime correctionnalisé
- Votre défense en cas d'un fait intentionnel de votre part
- Le paiement des amendes et des transactions pénales
- Un litige pendant le délai d'attente
- ...

La liste complète de nos garanties et de nos exclusions figure dans les conditions générales Legal Village Family disponible sur <https://www.legalvillage.be/>

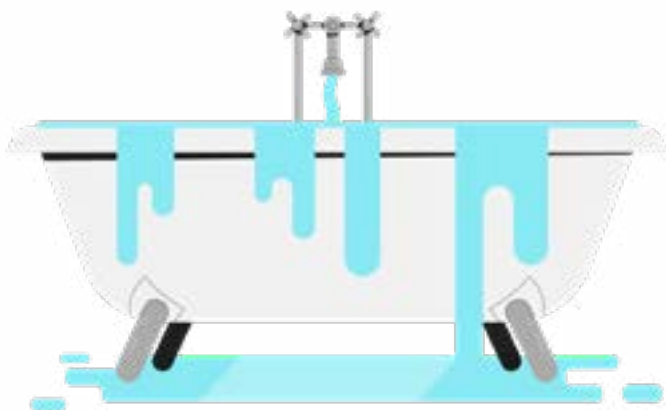
Quelques cas concrets de couverture gérés par le bureau de règlement Legal Village SA

Flex Tax Advantage

1.

Vous êtes en litige avec votre ancien employeur concernant vos indemnités de licenciement

Legal Village SA prend en charge les honoraires d'un conseiller ou d'un avocat afin de négocier avec votre ancien employeur vos indemnités de licenciement



2.

Votre habitation est endommagée suite à des travaux effectués par votre voisin

Legal Village SA met en demeure votre voisin ainsi que l'entrepreneur de réparer le préjudice occasionné à votre habitation suite aux travaux. Un expert de votre choix sera pris en charge par nos soins pour la mise en place d'une expertise contradictoire et la fixation de votre dommage.

A défaut d'accord amiable, nous prendrons en charge l'intervention d'un avocat et les frais de procédure judiciaire éventuels

3.

Vous avez un litige avec votre voisin car celui-ci a rehaussé sa maison, ce qui provoque une perte d'ensoleillement dans votre jardin

Legal Village SA prend contact dans un premier temps avec votre voisin afin de trouver une solution amiable. Si cela devient nécessaire, Legal Village SA prendra en charge un expert de votre choix pour la mise en place d'une expertise contradictoire. A défaut d'un règlement amiable, nous prendrons en charge l'intervention d'un avocat ainsi que les frais de procédure judiciaire éventuels afin que votre voisin cesse le trouble de voisinage occasionné suite au rehaussement de son habitation



4.

Votre habitation fait l'objet d'un dégât des eaux et vous contestez le montant octroyé par votre assureur incendie

Legal Village SA prend en charge la quote part des honoraires de votre contre-expert non pris en charge par votre assureur incendie



5.

Vous avez subi une intervention chirurgicale au niveau du genou et suite à une erreur du chirurgien, vous avez des complications et des séquelles corporelles

Legal village SA mandate un médecin conseil de votre choix afin que celui-ci mette en place une expertise contradictoire avec le chirurgien qui vous a opéré. Nous allons également mettre en demeure ce dernier et prendre contact avec sa compagnie d'assurance. A défaut d'un règlement amiable, nous mandaterons un avocat de votre choix pour défendre vos intérêts

6.

Vous êtes confrontée à une procédure de divorce et vous avez besoin d'un avocat pour défendre vos intérêts

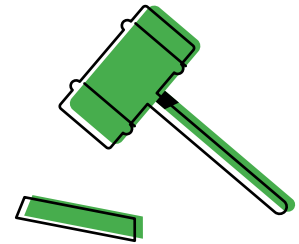
Legal village SA prend en charge les honoraires d'un avocat de votre choix pour la défense de vos intérêts dans le cadre de cette procédure



7.

Suite à une plainte de parents d'un élève, vous êtes amené à être auditionné dans le cadre d'une procédure disciplinaire

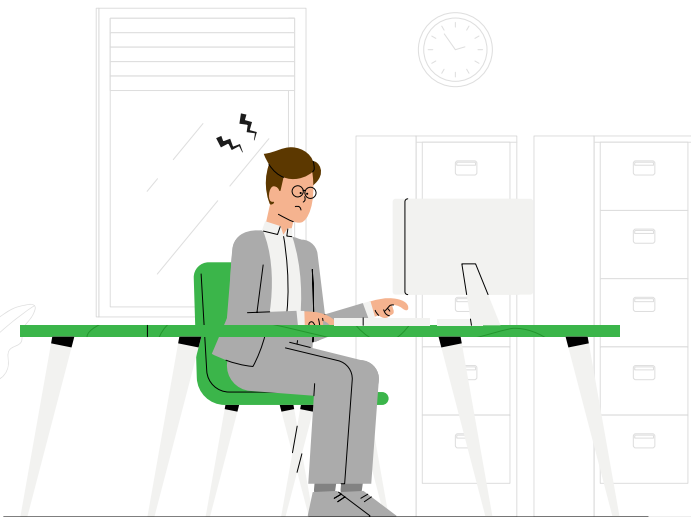
Legal Village SA prend en charge l'intervention d'un avocat afin qu'il vous assiste et défende vos intérêts lors de cette procédure disciplinaire



8.

Vous avez acheté un nouvel ordinateur par internet. A la réception de celui-ci, vous constatez qu'il ne fonctionne pas correctement. Le vendeur refuse de procéder aux réparations ou à son remplacement

Legal Village SA met en demeure le vendeur de faire le nécessaire pour les réparations. A défaut d'un règlement amiable, nous mandaterons un avocat de votre choix afin qu'il prenne en charge la défense de vos intérêts



9.

Vous faites construire une nouvelle habitation qui est destinée à devenir votre future résidence principale et vous êtes en litige avec l'entrepreneur qui n'a pas effectué correctement les travaux

Legal Village SA met en demeure l'entrepreneur et mandate un expert pour la mise en place d'une expertise contradictoire. A défaut d'un règlement amiable, nous mandaterons un avocat de votre choix afin qu'il prenne en charge la défense de vos intérêts

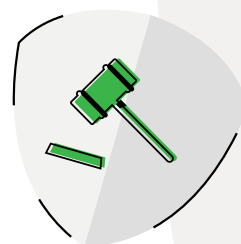


Auto Full

1.

Vous faites l'objet de poursuites pénales suite à une conduite en état d'ivresse

Legal Village SA fait le nécessaire pour mandater l'avocat de votre choix et prendra en charge les frais et honoraires de cet avocat ainsi que les frais de justice éventuels



2.

Vous êtes impliqué dans un accident de circulation avec un tiers étranger dans lequel vous êtes également blessé

Legal Village SA fait le nécessaire pour mettre en demeure la compagnie adverse afin de récupérer votre préjudice matériel et corporel.

En cas de contestation du montant octroyé par l'expert de la compagnie adverse, nous prenons en charge l'intervention d'un contre-expert de votre choix pour la défense de vos intérêts. Nous prenons également en charge l'intervention d'un médecin conseil de votre choix pour la défense de vos intérêts dans le cadre de la récupération de votre préjudice corporel

3.

Vous rencontrez un problème au niveau du moteur de votre voiture. Celle-ci est toujours sous garantie mais le garage refuse malgré tout de prendre à sa charge le montant des réparations

Legal village SA fait le nécessaire pour mettre en demeure le garage de procéder aux réparations du moteur. Un expert de votre choix est également mandaté pour la mise en place d'une expertise contradictoire avec le garage.

Si malgré nos tentatives de règlement amiable, une procédure judiciaire s'avèrait nécessaire, nous prendrons en charge l'intervention d'un avocat de votre choix et les frais de procédure judiciaire éventuels



4.

En tant que cycliste, vous avez brûlé un feu rouge et occasionné un accident. Vous êtes poursuivi pénalement

Legal Village SA fait le nécessaire pour mandater l'avocat de votre choix et prend en charge les frais et honoraires de cet avocat ainsi que les frais de justice éventuels

Nos services juridiques



My Legal Documents

by Legal Village



My Free Advice

by Legal Village

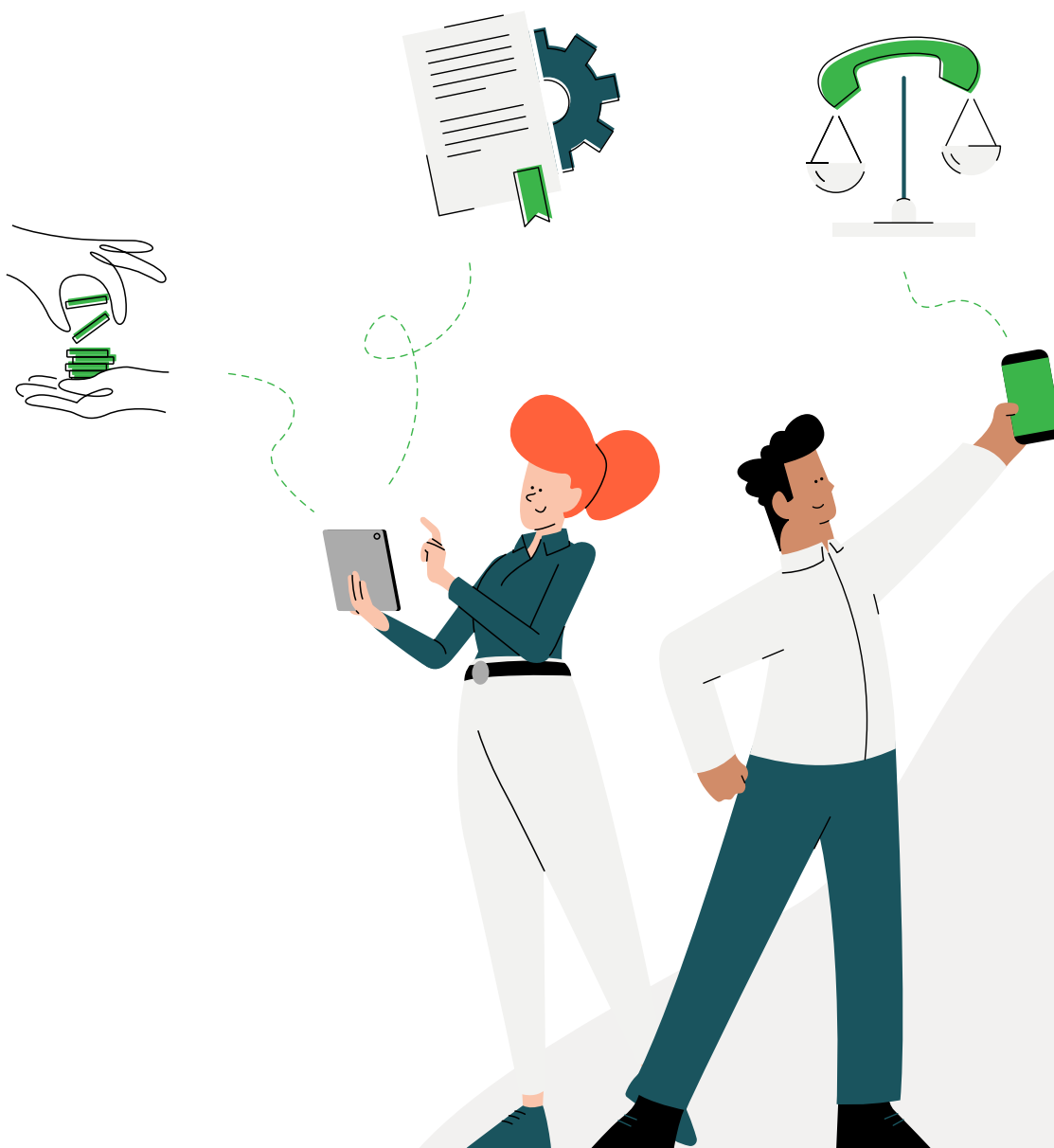


Créez vos propres documents juridiques en quelques clics

Internet est rempli de documents juridiques peu fiables et non actualisés. Nous vous donnons accès à certains documents essentiels rédigés par des avocats et des experts juridiques qualifiés.

Des conseils juridiques gratuits pour une multitude de situations problématiques

Nos experts ont résolu de nombreuses situations de conflit. My Free Advice, c'est un aperçu des conseils pratiques les plus courants pour vous aider.



Un client averti en vaut deux

Lisez donc ceci avant de souscrire une Assurance Protection Juridique chez nous.

Chaque couverture a ses limites de garanties, plafonds d'intervention, franchises et exclusions.

Les principaux exemples d'exclusions pour l'ensemble des couvertures sont les suivants:

1. Les sinistres résultant d'un fait intentionnel de l'assuré
2. Le paiement des amendes
3. Les sinistres relatifs aux litiges résultant d'un simple défaut de paiement par l'assuré sans contestation.
4. Les sinistres pour lesquels l'assuré a la qualité de conducteur, détenteur ou propriétaire d'un véhicule automoteur soumis à l'assurance responsabilité civile obligatoire, sauf toutes les variantes de vélos électriques (un tel sinistre est couvert dans l'option Full Auto), ...
5. Les sinistres relatifs à des travaux de construction, transformation, amélioration, rénovation, restauration, démolition d'un bien immobilier lorsque ces travaux ont été réalisés par un entrepreneur qui n'est pas inscrit à la Banque Carrefour des Entreprises pour effectuer lesdits travaux.

Dans la formule protection juridique Auto Full, sont entre autres exclus, les sinistres survenus pendant la préparation ou la participation à une course ou à un concours de vitesse autorisé ou non, aux dommages subis par les choses transportées par l'assuré à titre onéreux, ...

Vous retrouverez tous les détails dans les conditions générales et dans les fiches produit.

Prenez-en connaissance avant de signer votre contrat et prenez conseils auprès de votre courtier en assurances pour obtenir plus d'informations ou demander une offre auprès de votre courtier en assurances. Ces documents sont disponibles chez votre courtier ou sur notre site web www.legalvillage.be.

Les conditions générales de notre gamme de produits d'assurance protection juridique pour les particuliers Legal Village Family sont développées par AXA Belgium, compagnie d'assurance belge.

Le contrat est conclu pour une durée d'un an et est renouvelé tacitement. Le contrat est soumis au droit belge.

Insatisfait?

En cas de plainte éventuelle, vous pouvez faire appel au service Customer Protection (Place du Trône 1 à 1000 Bruxelles). Vous recevrez immédiatement un accusé de réception reprenant le numéro de référence sous lequel votre plainte a été enregistrée. Un gestionnaire vous sera attribué et traitera votre dossier en toute impartialité

Si la solution proposée ne vous convient pas, vous pouvez vous adresser au service Ombudsman Assurances, Square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles (www.ombudsman-insurance.be).

Ed. Resp. : Legal Village, marque protection juridique d'AXA Belgium, S.A. • Belgique . © 2023 L. Simon : Place du Trône 1 - B-1000 Bruxelles

Legal Village S.A

Siège social : rue de la Pépinière, 25 - B-1000 Bruxelles (Belgique)

Internet : www.legalvillage.be Tél. : 02 678 55 50 "mailto:info@legalvillage.be" nr BCE : TVA BE 0403 250 774 RPM Bruxelles

Legal Village est la marque protection juridique

d'AXA Belgium, S.A. d'assurances agréée sous le n° 0039 (A.R. 04-07-1979, M.B. 14-07-1979) Siège social : Place du Trône 1 - B-1000 Bruxelles • Tél. : 02 678 61 11

Internet : www.axa.be • N° BCE: TVA BE 0404.483.367 RPM Bruxelles